

Document pour les groupes face au déconfinement (d'après un original de la région 87, remanié pour la région 88)

Avez-vous pensé que...:

Voici quelques sujets sur lesquels s'attarder pour essayer d'éclairer les groupes qui auront à prendre des décisions face au déconfinement.

D'entrée de jeu nous tenons à vous dire que la Région 88 ne peut pas interdire aux groupes d'ouvrir ou de fermer leur salle de réunion. Nous pouvons toutefois vous faire des recommandations et ouvrir des pistes de questionnement pour vous aider à prendre des décisions éclairées.

De plus, nous tenons à vous informer que nos assureurs nous ont avisés que les groupes qui ouvriront leur salle à l'encontre des consignes gouvernementales sur le déconfinement ne seront pas assurés en cas d'accident ou de poursuite civile. La Région 88 ne sera nullement responsable des amendes qui pourraient être données par les autorités à un membre, un groupe ou un locateur.

Finalement le Comité de l'information publique de la Région 87, au nom des membres, a déjà fait des démarches auprès d'autorités gouvernementales pour essayer de connaître leur position face au déconfinement. Rien de concret n'as été avancé de leur part. Le Comité suit de près l'évolution du dossier. Il est donc inutile que tout le monde fasse les mêmes démarches ça ne ferait qu'installer une confusion auprès des autorités gouvernementales.

Notre 4^{ème} Tradition: Chaque groupe devrait être autonome, sauf sur les points qui touchent d'autres groupes ou l'ensemble du Mouvement.

En ce qui concerne son propre fonctionnement, chaque groupe des AA ne devrait dépendre d'aucune autorité autre que sa propre conscience. Mais si ses projets affectent le bien-être des autres groupes environnant, ces derniers devraient être consultés. De même, aucun groupe, comité régional ou membre ne devrait poser d'actes susceptibles d'affecter l'ensemble du Mouvement sans en avoir d'abord parlé aux administrateurs du Conseil des services généraux. En pareil cas, le bien-être commun passe avant tout.

Les douze étapes et les douze traditions (Alcoholics Anonymous World Services, Inc.)

Quelles situations pourraient nuire aux autres groupes ou l'ensemble du Mouvement?

Un groupe qui ouvrirait sa salle malgré l'interdiction gouvernementale des rassemblements pourrait nuire à l'image des alcooliques anonymes si les médias apprenaient la chose. Si un groupe qui manque de rigueur face au consigne sanitaire et qu'un membre tombe malade qu'arrivera-t-il ? Les membres de sa famille pourraient s'adresser au média ce qui nuirait grandement au Mouvement. Les gens ne font pas la différence entre un groupe en particulier et l'ensemble du Mouvement.

Un groupe qui ne paye pas sa location à cause des collectes trop basses dues au nombre restreint de personnes, c'est la réputation du Mouvement qui est en jeu.

Sécurité des membres dans nos salles de réunion.

Comment pouvons-nous assurer la sécurité des membres afin que la santé de chacun soit préservée ?

Est-ce que le groupe aurait besoin d'un comité d'accueil qui fera respecter les règles de santé sanitaire et la quantité de gens entrants ? *Ex: porter un masque, la désinfection des mains, etc.*

Sinon à qui reviendra cette responsabilité ?

Que pourront faire les membres du groupe pour aider l'alcoolique qui souffre quand celui-ci arrivera trop tard à notre porte puisque la capacité maximale sera atteinte?

Est-ce que le groupe devra avoir une station sanitaire à l'entrée avec gel désinfectant et masques ?

Est-ce que le masque sera obligatoire ?

Qui fournira les masques ?

Qui fournira le désinfectant le groupe ou le locateur ?

Qui désinfectera les tables/chaises/toilettes, avant et après une réunion? Les membres du groupe ou le locateur?

Est-ce qu'il serait mieux d'avoir des petites crèmes individuelles pour le café plutôt qu'un litre de lait et comment sera servi le café ?

Comment le groupe procédera pour la collecte ? Devrait-il laisser un panier sur la table d'animation afin que les membres qui contribuent y déposent eux-mêmes les contributions ?

Pourrons-nous empêcher les poignées de mains, les câlins, les étreintes et accolades spontanés?

Notre plaisir de se revoir va-t-il nous rendre délinquant face aux directives de distanciation?

Avons-nous une responsabilité face aux membres d'un certain âge plus fragiles à la COVID-19 dont les conséquences sont plus sérieuses?

Responsabilités du groupe autre que la sécurité

Quelles sont les recommandations gouvernementales pour le déconfinement sur votre territoire ?

Si le groupe ne peut recevoir qu'une petite partie des membres habituels, la collecte sera diminuée d'autant, aura-t-il les moyens de payer la salle ?

Si le nombre de personnes présentes dans une salle dépasse le nombre permis ou que le groupe ne suit pas les consignes gouvernementales, il y aura des amendes individuelles pour chaque personne présente. Est-ce que les membres en sont conscients que la Région 88 ne paiera pas pour cela ?

Avez-vous pensé que si les consignes du locateur ne sont pas respectées il pourrait vous interdire l'accès à la salle ?

Quelles autres questions pourraient éclairer les membres de votre groupe face au Covid-19 et la réouverture des salles ?

Les mesures de distanciation sociale et les normes de sécurité comme le lavage des mains, le port ou non du couvre-visage, etc. doivent être respectées scrupuleusement afin d'éviter de s'exposer à des sanctions sévères ou à la perte de la couverture d'assurance responsabilité de vos groupes. Il est de la responsabilité de chaque groupe de bien s'informer auprès des autorités sanitaires des règles et des normes de distanciation. Ces informations sont disponibles sur le net.